

1) Proposition de loi

sur l'euthanasie et l'assistance au suicide.

2) Projet de loi

relatif aux soins palliatifs, la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie et modifiant:

- 1) le Code des assurances sociales;**
- 2) la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire;**
- 3) la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat;**
- 4) la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.**

--
Quatrième avis complémentaire du Conseil d'Etat

(9 décembre 2008)

En référence à l'article 19(2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, le Président de la Chambre des députés a saisi par dépêche du 5 décembre 2008 le Conseil d'Etat de plusieurs amendements au projet de loi et à la proposition de loi sous avis, adoptés par la Commission de la santé et de sécurité sociale.

Examen des amendements

Les auteurs proposent de remplacer le terme « Code des assurances sociales » par celui de « Code de la sécurité sociale », nouvelle dénomination introduite par la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique. Le Conseil d'Etat approuve cette modification qu'il y a également lieu d'apporter à l'endroit de l'intitulé du projet de loi sous avis.

La suppression du point 7 de l'article 10 et la modification subséquente de la numérotation des points de cet article trouve également l'accord du Conseil d'Etat.

La révision des délais d'entrée en vigueur à l'endroit de l'article 14 a été prospectivement approuvée par le Conseil d'Etat dans son deuxième avis complémentaire du 7 octobre 2008.

La proposition des auteurs de ne pas tenir compte de l'amendement 17 présenté dans le train des amendements à la proposition de loi, tel que soumis au Conseil d'Etat le 3 juin 2008, et fixant dans un nouvel article 17 la mise en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2009, n'appelle pas d'observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 9 décembre 2008.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Alain Meyer